

CIKELA

Bulletin mensuel d'information de l'APCAM, N°23, Juillet 2008



**Assemblée
Permanente des
Chambres d'
Agriculture du
Mali**

SOMMAIRE

- Bilan d'un mois de participation de l'APCAM aux activités régionales en Afrique de l'Ouest.

Bilan d'un mois de participation de l'APCAM aux activités régionales en Afrique de l'Ouest

Le présent numéro de CIKELA fait le bilan de la participation de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) à quelques activités régionales en Afrique de l'Ouest durant le mois de juillet 2008.

A titre de rappel, les Chambres d'Agriculture ont deux missions essentielles, une mission de représentation et une mission d'intervention. La première mission leur permet d'être un corps intermédiaire et une interface entre les Pouvoirs Publics et ses ressortissants du secteur rural. Elle répond aux besoins de ceux-ci de faire connaître et faire valoir leurs points de vue dans les prises de décision qui les concernent au niveau national, sous-régional et international.

La mission d'intervention correspond à la nécessité d'une structuration du monde rural pour disposer non seulement d'une plus grande capacité de participation et de négociation mais aussi d'un pouvoir économique dans le cadre d'un marché et d'une insertion de plus en plus forte du secteur agricole dans l'économie générale du Pays.

C'est dans le cadre de cette mission de représentation que ce numéro de CIKELA vous propose le point de la participation de l'APCAM aux activités régionales en Afrique de l'Ouest en juillet 2008. Il s'agit de :

1. la 4^{ème} réunion du Comité Technique de suivi du PRIECA/AO II à Lomé (Togo) ;
2. le 7^{ème} Comité de Pilotage du PRIECA/AO II à Lomé (Togo) ;
3. l'atelier de validation du Système d'Information Agricole Régional (SIAR) de l'UEMOA à Dakar (Sénégal) ;
4. l'atelier d'élaboration de projets en partenariat public-privé de la CEDEAO à Accra (Ghana) ;
5. l'atelier régional de validation de l'étude de dimensionnement des dommages infligés à la production fruitière par la mouche des fruits à Bamako (Mali).

6. l'atelier régional de validation du cadre réglementaire de la CEDEAO sur la prolongation des pesticides.

4^{ème} réunion du Comité Technique de Suivi de la deuxième phase du Projet de Renforcement de l'Interface entre les Etats et les Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest (PRIECA/AO II), Lomé, le 28 Juillet 2008

La quatrième réunion du Comité Technique de Suivi de la deuxième phase du Projet de Renforcement de l'Interface entre les Etats et les Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest (PRIECA/AO II) s'est tenue à Lomé le 28 Juillet 2008.

Ont pris part à cette réunion :

- Les Secrétaires Généraux des Chambres d'Agriculture du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Togo ;
- Le Coordonnateur Général de la CMA/AOC, Coordonnateur du Projet et les Cadres du PRIECA/AO II ;
- Le représentant de la Société Civile, représentant l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

L'ordre du jour de la réunion a porté sur :

- Présentation du rapport d'activités techniques et du rapport financier (Janvier - Juin 2008) ;
- Présentation du Programme de travail et du Budget (Juillet - Décembre 2008) ;
- Etat des Statuts et du Règlement intérieur du Comité Technique de Suivi et du Comité de Pilotage du PRIECA/AO II ;
- Présentation des résultats du rapport d'audit 2007 ;
- Présentation des conclusions du rapport de la mission d'évaluation à mi-parcours du PRIECA/AO ;
- Présentation du Plan stratégique du RECAO ;
- Présentation du manuel de procédures du PRIECA/AO II ;
- Questions diverses.

Au terme de la réunion, le Comité Technique de Suivi a recommandé au Comité de Pilotage l'adoption du rapport d'activités du premier semestre 2008 et du Programme de Travail et de Budget du deuxième semestre 2008 sous réserve des amendements apportés.

7^{ème} Comité de Pilotage du Projet de Renforcement de l'Interface entre les Etats et les Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest (PRIECA/AO II), Lomé, le 29 Juillet 2008

La septième réunion du Comité de Pilotage du Projet de Renforcement de l'Interface entre les Etats et les Chambres d'Agriculture d'Afrique de l'Ouest (PRIECA/AO II), s'est tenue à Lomé, le 29 Juillet 2008.

Le Comité a enregistré la participation :

- des Présidents et des Secrétaires Généraux des Chambres d'Agriculture du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger et du Togo ;
- du Coordonnateur Général de la CMA/AOC, Coordonnateur du Projet et les Cadres du PRIECA/AO II ;
- des Coordinateurs nationaux CMA/AOC du Bénin et du Niger ;
- des représentants de la Société Civile et de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar.

L'ordre du jour du Comité a porté sur :

- Examen du Rapport du Comité Technique de Suivi :
 - ✓ Présentation du rapport d'activités techniques et du rapport financier (Janvier - Juin 2008) ;
 - ✓ Présentation du Programme de travail et du Budget (Juillet - Décembre 2008) ;
- Etat des Statuts et du Règlement intérieur du Comité Technique de Suivi et du Comité de Pilotage du PRIECA/AO II ;
- Présentation des résultats du rapport d'audit 2007 ;
- Présentation des conclusions du rapport de la mission d'évaluation à mi-parcours du PRIECA/AO ;
- Présentation du manuel de procédures du PRIECA/AO II ;
- Présentation du Plan stratégique du RECAO ;
- Date et lieu de la prochaine réunion
- Questions diverses.

A l'issue de la réunion du Comité, le rapport technique de suivi, le rapport d'audit et l'état des Statuts et du Règlement intérieur du Comité Technique de Suivi et du Comité de Pilotage ont été validés sous réserve des amendements. Le Comité a souhaité que le rapport d'évaluation et le plan stratégique fassent l'objet d'un examen par l'assemblée générale à sa prochaine session prévue à Cotonou (Bénin) en Décembre 2008.

Atelier régional de validation de l'étude pour la mise en place du Système d'Information Agricole Régional (SIAR) dans l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et présentation du projet CountrySTAT dans dix-sept pays africains au sud du Sahara

Du 28 au 30 Juillet 2008, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) a représenté le Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO) à l'atelier régional de validation de l'étude pour la mise en place du Système d'Information Agricole Régional (SIAR) dans l'espace de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et de présentation du projet CountrySTAT dans dix-sept pays africains au sud du Sahara. L'atelier a eu lieu à Dakar (Sénégal), dans la salle de conférence Soweto de l'Hôtel Résidence Ndiambour.

Ont pris part à cette rencontre :

- ✓ Les délégués des huit Etats membres de l'UEMOA ;

- ✓ Les représentants des Institutions et Organisations partenaires régionales et internationales (RECAO, CEDEAO, FAO, AFRISTAT, CILSS, RESIMAO, OCDE, CIRAD, AFD, Coopération Italienne)
- ✓ Les experts de la Commission de l'UEMOA et de la FAO.
- ✓ Les délégués du Rwanda, du Cameroun et de l'Angola

Au cours de l'atelier, cinq (05) sessions dont quatre (04) en plénière et une (01) en commissions ont été organisées. Il s'agit de :

➤ **Sessions en plénières**

- Session 1 : Généralités sur les projets GTFS/INT/928/ITA et GCP/GLO/208/BMG ;
- Session 2 : Situation des systèmes nationaux de statistiques agricoles et alimentaires ;
- Session 3 : Initiatives sous-régionales en cours en matière de systèmes d'information et de statistiques agricoles ;
- Session 4 : Nouveaux outils de diffusion, d'archivage des données statistiques agricoles et alimentaires : CountrySTAT ;

➤ **Session en commissions et restitution en plénière**

- Session 5 : travaux en commissions :

Deux groupes ont été constitués :

- ✓ Groupe 1 : Harmonisation des statistiques agricoles ;
- ✓ Groupe 2 : Harmonisations des systèmes d'information sur les statistiques agricoles

A l'issue de l'atelier, les participants ont formulé les recommandations ci-après :

Etats Membres

- I. Accroître l'engagement en vue de la pérennisation des dispositifs statistiques agricoles nationaux à travers un financement adéquat.

UEMOA

- II. Elaborer un programme régional d'amélioration des systèmes statistiques et le renforcement des capacités en vue de la mise en place effective du système d'information agricole régional fonctionnel assorti d'un plan de financement ;
- III. Conduire une étude sur l'harmonisation des statistiques agricoles portant sur les outils et le cadre institutionnel qui prend en compte l'existant ;
- IV. Poursuivre le processus de mise en place du SIAR/CountrySTAT à travers l'exécution effective du projet d'extension à tous les pays de l'UEMOA par un financement à rechercher par la Commission. ;
- V. Conduire un audit informatique des systèmes d'information des pays pour identifier ceux à optimiser, les échanges possibles entre eux et renforcer les capacités techniques et opérationnelles pour la pérennité du système

UEMOA ET ETATS

- VI. Veiller sur l'interopérabilité entre les différents systèmes existant dans les pays, les Organisations sous régionales et le SIAR-CountrySTAT,
- VII. Mettre en place les structures appropriées aussi bien au niveau des pays qu'au niveau régional notamment le Comité de Pilotage, le Comité technique et la structure opérationnelle de l'UEMOA

CEDEAO/CILSS/AFRISTAT/FAO

VIII. Etablir les synergies d'action nécessaire en vue de rationaliser et harmoniser les interventions dans l'espace Ouest Africain.

Aux autres partenaires

IX. Accompagner la dynamique en cours concernant la mise en place et le développement du SIAR/CountrySTAT.

Atelier sur l'élaboration de projets en partenariat public- privé de la CEDEAO, Accra, du 30 juillet au 1^{er} août 2008

Du 30 juillet au 1^{er} août 2008 s'est tenu au « Coconut grove regency hotel » de Accra l'atelier sur l'élaboration de projets en partenariat public- privé organisé par la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO.)

Suite au premier forum des affaires organisé par la Commission de la CEDEAO du 29 au 31 octobre 2007, un plan d'action a été adopté par la conférence des Chefs d'Etat en vue de sa mise en œuvre avec la contribution du secteur privé sous la forme d'un partenariat public- privé. C'est dans ce cadre que cet atelier a regroupé les responsables des secteurs publics et privés (Etats, Chambres de Commerce, Chambres d'Agriculture et organisations intergouvernementales.)

L'ordre du jour de la rencontre a porté sur la présentation du concept et des pratiques de partenariat public -privé, la présentation des success stories, la présentation des facilités de la Banque Ouest Africaine de Développement pour le partenariat public -privé et la présentation des facilités de la Banque Mondiale pour le partenariat public -privé.

A l'issue de l'atelier, les recommandations suivantes ont été faites :

Au titre des échanges d'expériences des Etats dans le domaine du Partenariat Public-Privé :

- Mettre en place un cadre institutionnel et juridique pour le dialogue continu entre les Secteurs Public et Privé ;
- Accélérer le processus d'intégration afin d'ouvrir les opportunités de mise en commun des ressources par les opérateurs du secteur privé national
- Commettre une étude afin de recueillir des données sur les Partenariats Public-Privé en cours, les réussites, les défis, etc. Cette étude doit servir de base pour la formulation de stratégies et politiques, et de plaidoyer
- Assurer la transparence dans les activités au niveau des Etats
- Développer des stratégies efficaces en vue de la réalisation d'un partenariat efficace
- Définir les droits et les devoirs des partenaires
- Assurer la viabilité des projets étant donné que le but d'un projet de développement est de réduire la pauvreté au lieu de l'exacerber.
- Impliquer les opérateurs du secteur privé national aux côtés des opérateurs du secteur privé international. Les acteurs de l'Etat doivent donc identifier les domaines d'implication dans les projets et une politique d'encouragement doit être élaborée.

Au titre de la présentation des projets et des idées de projets dans un partenariat Public-Privé :

- Faciliter la circulation de l'information sur le Partenariat Public Privé, par exemple sur les sites web de la CEDEAO et des pays aussi bien que sur ceux des agences et organisations qui contribuent à la promotion de l'investissement, y compris la presse.

- Recruter des consultants pour entreprendre une étude sur le partenariat Public Privé et utiliser les résultats pour :
 - Elaborer des plans de communication
 - Développer une base de données
 - Conduire la formulation de politique et stratégie, et le plaidoyer
- Renforcer les associations ou groupes corporatifs de manière à pouvoir servir de moteur le secteur privé
- Organiser une réunion impliquant les principaux et potentiels acteurs du Partenariat Public-Privé en vue d'améliorer le niveau de sensibilisation
- Poursuivre les efforts d'élimination des barrières non tarifaires par la CEDEAO
- Renforcer des institutions financières telles que ECOBANK afin de soutenir les investisseurs locaux
- Assurer la transparence dans la passation des marchés afin d'avoir des règles de jeu claires pour tous les acteurs
- Uniformiser les protocoles et règles d'investissement
- Assurer une participation active du secteur privé dans le processus de sélection des projets
- Constituer et diffuser dans la sous région une base de données des projets sur le Partenariat public -privé
- Réglementer le partenariat public -privé comme en Afrique du Sud et en Inde.

Atelier sur la validation de l'étude de dimensionnement des dommages infligés à la production fruitière par les mouches des fruits et plan d'action pour une réponse coordonnée au niveau régional de la CEDEAO, Bamako du 29 au 31 juillet 2008

Du 29 au 31 Juillet 2008, s'est tenu dans la salle de conférence du Grand Hôtel de Bamako, l'atelier de validation de l'étude de dimensionnement des dommages infligés à la production fruitière en Afrique de l'ouest par les mouches des fruits et du plan d'action.

L'atelier a été organisé par la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO.) Il a enregistré la participation de trois délégués par pays membres de la CEDEAO et des Organisations régionales et internationales. Il s'agit de :

- Etats membres : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali et Togo. Les délégations des autres Etats membres n'ont pas pris part à cet atelier
- Organisations régionales et internationales : CMA/AOC, RECAO, UEMOA, HUB Rural, FARA, IITA, COLEACP, INSAH.

L'objectif de l'atelier était de valider les résultats de l'étude et le plan d'actions proposé dans le cadre d'une réponse coordonnée contre les mouches des fruits.

L'atelier s'est déroulé de la façon suivante :

➢ Présentation en plénière des résultats de l'étude et du plan d'actions.

Au cours de cette présentation, le Dr. Jean François VAYSSIERES de l'IITA a insisté sur les espèces de mouches causant des dommages aux fruits notamment *Ceratitis Cosyra* et *Bactrocera invadens*. Ce dernier serait venu de l'Asie par la côte Kenya en 2004 et aurait progressivement migré vers l'Afrique de l'ouest. Les pertes causées par les mouches sont estimées entre 35 à 85% de la production. Pour inverser cette tendance, il a été proposé un plan d'actions régional dont les principaux axes sont :

- le renforcement des capacités des acteurs par la mise en place de comités nationaux de contrôle des mouches de fruits ; la formation professionnelle et

diplômante des acteurs ; l'acquisition des intrants de lutte contre les mouches ; l'enregistrement de nouveaux produits de protection des végétaux ; le renforcement de la capacité de la CEDEAO pour répondre aux dangers des mouches, la formation spéciale du personnel de contrôle phytosanitaire et des agents chargés de l'identification des mouches.

- la réduction des infestations des vergers de mangues en vue de l'augmentation de l'exportation : la mise en place de programmes régionaux de recherche sur la mouche des fruits, le financement de subventions compétitives des activités de recherche, la mise en place de réseau régional de recherche, l'élaboration de protocoles standardisés de recherche et la mise en place de bibliothèque virtuelle ; la maîtrise des techniques d'identification des mouches
- la réduction des interceptions et des mises en quarantaine par la production de manuel de traitement et de contrôle de qualité des fruits ; le traitement généralisé des fruits à l'eau chaude et la réalisation d'une étude sur l'analyse de la gestion et de l'assurance dans le cadre de l'exportation des fruits.

➤ Travaux de groupe sur le plan d'actions.

Les participants aux travaux de groupe ont validé le plan d'actions et proposé des recommandations ci-après :

A la Commission de la CEDEAO :

- Initier une action régionale concertée visant le contrôle des mouches ;
- Observer la vigilance par rapport à l'introduction en Afrique de mouches et développer une réponse adéquate en cas de besoin ;
- Organiser une réunion des bailleurs de fonds en vue de financer le plan d'actions régional
- Prendre les mesures adéquates pour mettre en œuvre le plan d'actions régional.

Aux Etats membres de la CEDEAO :

- Prendre en compte le problème lié aux mouches de fruits dans le cadre des plans nationaux de lutte contre la pauvreté ;
- Mettre en place un comité national de contrôle des mouches de fruits

Atelier sur la validation du cadre réglementaire sur l'homologation des pesticides de la CEDEAO, Bamako, du 01 au 02 août 2008

Du 01 au 02 Août 2008, s'est tenu dans la salle de conférence du Grand Hôtel de Bamako, l'atelier de validation du cadre réglementaire sur l'harmonisation des procédures d'homologation des pesticides et la validation des protocoles y afférents.

L'atelier a été organisé la Commission de la CEDEAO et a enregistré la participation de trois délégués par pays membres de la CEDEAO et des Organisations régionales et internationales. Il s'agit de :

- Etats membres : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali et Togo. Les délégations des autres Etats membres n'ont pas pris part à cet atelier
- Organisations régionales et internationales : CMA/OC, RECAO, UEMOA, HUB Rural, FARA, IITA, COLEACP, INSAH.

L'objectif de l'atelier était de valider les protocoles d'expérimentation pour l'évaluation de l'efficacité biologique des pesticides.

L'atelier s'est déroulé par des présentations en plénière et des travaux de groupes.

➤ Présentation en plénière des protocoles d'expérimentation par Dr. Amadou DIARRA de l'INSAH au Mali.

Au cours de cette présentation, huit (8) protocoles cadres et neuf (9) protocoles spécifiques ont été présentés. Des questions ont été posées notamment sur les possibilités des utilisateurs des produits d'améliorer les formules proposées par les firmes, l'état de l'évaluation des effets de l'utilisation des produits ou pesticides sur les producteurs et les dispositions à prendre pour l'homologation des pesticides utilisés en Afrique du Centre, quelles sont les expertises à développer et à renforcer. A la suite des débats, les 17 protocoles ont été validés.

➤ Travaux de groupe.

Les résultats des travaux de groupe ont été restitués en plénière et ont permis de faire les recommandations ci-après :

A la Commission de la CEDEAO :

- mettre à la disposition du CILSS/INSAH des ressources nécessaires pour la poursuite de l'élaboration des documents techniques notamment l'identification des cultures prioritaires et des organismes nuisibles de la zone humide de l'Afrique de l'Ouest et des institutions habilitées à faire des expérimentations dans la sous région ;
- mettre en place des groupes de travail composés de représentants de Pays anglophones et francophones pour améliorer le contenu des documents techniques ;
- organiser une réunion pour la finalisation des documents techniques ;
- prendre les dispositions nécessaires pour le démarrage effectif des travaux du Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides ;
- Clarifier le rôle des Etats membres dans le déroulement du processus
- Prendre les dispositions nécessaires pour assurer la traduction équilibrée à tous les participants dans les langues de travail ;
- Prendre les dispositions pour l'harmonisation des documents d'homologation et leurs présentations dans les langues ;
- S'assurer de la représentativité équilibrée de tous les Pays et que les Etats délèguent réellement les personnes directement concernées.

Aux Etats membres de la CEDEAO :

- prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les délégués soient les personnes indiquées pour de telles rencontres.

Le bulletin CikEla est publié par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Square Patrice Lumumba Porte 15 - BP : 3299
Bamako/Mali Tél : 223 221 87 25
Fax : 223 221 87 37

Il peut être téléchargé sur le site web de l'APCAM à www.apcam.org

Pour avoir un abonnement gratuit ou faire des commentaires, veuillez vous adresser à cikela@apcam.org

NB : Les lecteurs peuvent faire circuler ou reproduire cette publication, à condition de préciser la source.